

AVIS n°2025-111

Dénomination : Évaluation du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Sept-Îles

Demandeur : LPO France

Préfet compétent : Préfet des Côtes d'Armor

Service instructeur : DREAL Bretagne

Exposé

Objet : Avis du CSRPN sur l'évaluation du plan de gestion 2015-2024 de la RNN des Sept-Îles (Côtes d'Armor)

Remarques de forme et de fond :

- La réserve naturelle des Sept-Îles est une référence historique pour la protection et la gestion du patrimoine naturel car c'est la première réserve naturelle de France, elle a plus d'un siècle, la colonie de fous de Bassan en est une composante emblématique.
- La réserve initialement établie autour des îlots de l'archipel a été étendue sur le milieu marin en juillet 2023 passant de 280 ha à 19 700 ha. Le nouveau périmètre intègre l'île Tomé et le plateau des Triagoz, mais les actions du plan de gestion évalué portent sur l'ancien périmètre.
- L'État a confié la gestion de la réserve à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).
- Le plan de gestion et son évaluation ont été élaborés selon la méthodologie dite CT88.
- Le document remis compile un travail conséquent de 223 pages hors annexes.
- Le plan de gestion s'articule sur 7 objectifs à long terme (OLT) :
 - 1 - Maintenir le bon état de conservation des habitats marins patrimoniaux de la réserve ;
 - 2 - Maintenir le bon état de conservation de la population de Phoque gris des Sept-Îles ;
 - 3 - Conserver la typicité des paysages des îlots des Sept-Îles, leur naturalité et leur capacité d'accueil pour la faune terrestre ;
 - 4 - Conserver le rôle majeur de refuge pour les oiseaux marins nicheurs à l'échelle de la façade Manche-Mer du Nord ;
 - 5 - Faire de la réserve un observatoire du patrimoine naturel et culturel local ;
 - 6 - Susciter la réappropriation locale de la réserve et de son patrimoine ;
 - 7 - Garantir un fonctionnement optimal de la réserve.

Atteinte des objectifs

- L'extension de la réserve en 2023 constitue une avancée majeure et un résultat très positif pour le gestionnaire et les partenaires, le nouveau périmètre couvre près de 200 km².

Les 4 premiers OLT portent sur la conservation du patrimoine naturel

Nous soulignons que le document distingue clairement 3 considérations complémentaires l'atteinte du niveau d'exigence des enjeux, l'atteinte des OLT et la réalisation des opérations. L'évaluation des deux premiers points repose sur des protocoles d'étude et suivis reconnus, s'inscrivant souvent dans le cadre de réseaux régionaux ou nationaux, notamment du Rebent, de la DCE ou de la DCSMM. Cette articulation structure les actions menées par le gestionnaire qui a su développer de manière efficace les partenariats et ainsi conforter le rôle et la contribution de la réserve dans la vision régionale des enjeux.

1 - Maintenir le bon état de conservation des habitats marins patrimoniaux de la réserve

- Très majoritairement axé sur la connaissance et le suivi de l'état de conservation cet OLT affiche un bilan très positif avec 92 % des opérations réalisées.

- L'évaluation de l'atteinte du niveau d'exigence repose sur les suivis de la qualité biologique des macro-algues intertidales et subtidales réalisés dans le cadre du REBENT.

- Le suivi des macroalgues notamment des laminaires établit une vision précise de ces milieux, leur état est qualifié de bon. Les ceintures algales arbustives montrent quelques fluctuations des niveaux avec des diminutions à -3m et -18m mais des augmentations entre ces deux profondeurs. Globalement les laminaires semblent bien se maintenir depuis 40 ans. La surface des habitats marins patrimoniaux a diminuer passant de 84 ha en 1996 à 68 en 2017, mais avec des augmentations sur certaines zones.

- L'analyse du suivi subtidal de 2017 à 2023 ne présente pas de tendance en terme de nombre de taxons inventoriés. Au total, 99 taxons ont été observés en 2023 ce qui est cohérent avec les relevés antérieurs.

- Le suivi paysager des forêts de laminaires constitue un regard très utile permettant d'offrir une vision plus globale.

- Les herbiers de zostères ont vu leur densité fluctuer depuis 2007 entre 305 et 800 pieds au m² mais l'état est jugé très bon.

2 - Maintenir le bon état de conservation de la population de Phoque gris des Sept-Îles

- Résultats excellent, la fréquentation a presque doublé et la réserve dénombre près de 70 % des naissances en métropole de l'ordre de 90 naissances.

- 100 % des actions ont été mises en œuvre.

- La réglementation pour les activités de loisirs a été confortée, il convient de maintenir cet effort.

- L'analyse des incidences phoques/pêche n'a pas été finalisée, par ailleurs la dynamique des contaminants reste une question à expertiser.

3 - Conserver la typicité des paysages des îlots des Sept-Îles, leur naturalité et leur capacité d'accueil pour la faune terrestre

- 75 % des actions ont été réalisées.

- Les milieux se maintiennent en bon état de conservation, une nouvelle cartographie des habitats sera à réaliser. Des suivis documentent l'évolution de taxons indicateurs de la flore et la faune.

- La fréquentation de l'île aux Moines apparaît en adéquation avec la préservation des habitats et de la végétation. La réorganisation des cheminements a également des effets bénéfiques sur des oiseaux marins nicheurs concernés par l'OLT 4.

4 - Conserver le rôle majeur de refuge pour les oiseaux marins nicheurs à l'échelle de la façade Manche-Mer du Nord

- L'atteinte du niveau d'exigence de l'enjeu repose sur le suivi selon différentes méthodes des populations reproductrices, ainsi que du succès de la reproduction de certaines. Les tendances observées aux Sept-Îles sont contextualisées de façon pertinente par comparaison avec d'autres colonies du nord-est Atlantique.

- Après une croissance continue au cours de la 2e moitié du XXe siècle, les effectifs de la colonie de fous de Bassan se sont stabilisés de 2010 à 2020. Mais la colonie a été très impactée par la grippe aviaire en 2022 qui a réduit la population à 11 500 couples. C'est le point délicat pour la réserve. Toutefois la tendance est positive depuis 2022, l'effectif est estimé à 14 000 couples en 2025. La réserve a mis en place un suivi éco-épidémiologique en lien avec le Cnrs.

- La tendance est à la stabilité pour le macareux moine, autre espèce emblématique dont la RNN accueille la dernière colonie de métropole.

- Les tendances pour les autres espèces sont à l'augmentation ou la stabilité, conformément aux tendances observées à l'échelle de la région biogéographique. Des opérations du plan de gestion telles que la réorganisation de la fréquentation à l'Île aux Moines ou l'éradication de prédateurs terrestres ont pu néanmoins contribuer à cet état de conservation satisfaisant.

- Il est à noter deux espèces dont les effectifs accusent une diminution, Aucun élément d'explication n'est avancé pour le fulmar boréal. Le cormoran huppé est une espèce sédentaire à faible rayon d'action autour des Sept-Îles. Comme évoqué par les auteurs de l'évaluation, son déclin reflète probablement une dégradation de la ressource alimentaire locale.

- La réserve est engagée dans plusieurs réseaux de surveillance ou études scientifiques visant à mieux comprendre la dynamique des populations, leur écologie et les pressions environnementales ou anthropiques. Le problème des macro-déchets et des polluants est un sujet majeur sur lequel la réserve travaille et prévoit développer ses actions.

- Un programme d'éradication du vison d'Amérique sur l'île Tomé a été lancé.

Les OLT 5 et 6 portent sur les actions tournées vers l'extérieur de la réserve

5 - Faire de la réserve un observatoire du patrimoine naturel et culturel local

- C'est un point fort de la réserve, le travail en partenariat avec des scientifiques, des laboratoires, des instituts est bien établi, cela concerne près de 50 % des suivis.

6 - Susciter la réappropriation locale de la réserve et de son patrimoine

- C'est un point de vigilance, le jeu de certains partenaires locaux a toujours surpris, alors que la réserve contribue à l'image remarquable du territoire et qu'elle génère une activité économique importante pour le territoire, l'opposition forcenée historique à la réserve dont l'association Archipel-Libre en est l'acteur récurrent a heureusement évolué positivement avec une formalisation de l'engagement positif des partenaires, toutefois le retard sur le balisage de la ZPR à proximité de Rouzic peut être considéré comme une scorie de cette posture. Ce type d'attitude a toujours eu un double coût tout d'abord elle mobilise une consommation d'énergie conséquente par ses freins et son lobbying négatif qu'il faut dépasser et elle limite l'implication financière de partenaires. Néanmoins le bilan est positif car l'équipe de la réserve travaille efficacement avec les collectivités et la majorité des partenaires qui sont conscients des enjeux et du rôle majeur de la réserve, l'évolution positive est à encourager et l'extension de la réserve est sur ce point la meilleure réponse positive qui soit.

Discussion

- Le bilan de la mise en œuvre du plan de gestion est très positif.
- Le niveau d'exigence des enjeux visés par les quatre OLT est largement atteint, témoignant d'un patrimoine naturel en bon état de conservation.
- La géologie est absente de cette évaluation ne figurant pas dans les OLT, en revanche le paysage qui s'appuie sur la patrimoine géologique est bien pris en compte. Il apparaît à la lecture du plan de gestion que la réserve souffre d'un déficit d'étude du patrimoine géologique, c'est un enjeu qu'il conviendra de bien considérer dans la préparation du nouveau plan.
- Pour les macroalgues le futur plan de gestion permettra de suivre leur dynamique et leur évolution.
- Les herbiers de zostères sont présents sur une surface réduite de l'ordre de 2 ha dans un espace insulaire très différent des milieux continentaux dont une caractéristique majeure est l'influence du contexte géomorphologique.

- Il est à souligner que cette RNN composée d'îlots bordés d'une étroite frange marine a créé un cadre favorable au développement de communautés complexes caractérisées par la présence de prédateurs supérieurs en milieu terrestre (recolonisation de l'archipel par des rapaces nicheurs), mais surtout en milieu marin, la réserve actuelle accueillant de très importantes populations de phoques et oiseaux marins. Ces populations exploitent des ressources dans de vastes espaces marins, ce qui a été un argument pour l'extension de la réserve. La réserve étendue intègre d'autres prédateurs supérieurs, strictement marins. Un des enjeux de connaissance du prochain plan de gestion sera sans doute de mieux cerner le rôle de ces prédateurs dans le fonctionnement de cet espace protégé.
- Avec l'île Tomé maintenant intégrée dans la réserve le gestionnaire propose d'ajouter une station Rebut pour le suivi benthique car les habitats sont différents, le CSRPN soutient cette orientation. De manière plus générale, l'extension amènera inévitablement une réflexion sur les suivis et leur adaptation à la nouvelle dimension du site et enjeux de conservation. Compte tenu de la qualité du travail réalisé par le gestionnaire et de ses partenariats scientifiques, le CSRPN ne doute pas de la pertinence des réponses qui seront apportées.
- Nous appuyons l'objectif affiché de mieux suivre l'ichtyofaune, domaine souvent secondaire dans l'approche nationale du patrimoine marin qui doit être considérée en tant que maillon de l'écosystème et pas seulement en tant que ressource halieutique.

Avis du CSRPN Bretagne

Le gestionnaire de la réserve naturelle des Sept-Îles a produit une évaluation du plan de gestion de qualité. La démarche est rigoureuse, le document est étayé par les observations de terrain, il établit et présente les différents indicateurs prévus par le CT88.

Le CSRPN considère que le bilan est très bon pour chacune des trois approches structurantes que sont

- l'atteinte du niveau d'exigence des enjeux avec un bon état de conservation des enjeux de biodiversité qui ont motivé la création de la réserve,
- l'atteinte des OLT s'appuyant sur des suivis solides et un partenariat efficace
- et la réalisation des opérations avec leur mise en œuvre en très grande majorité.

Cette évaluation constitue un bon levier pour dégager des nouvelles questions qui seront à discuter dans la préparation du futur plan de gestion, parmi celles-ci le CSRPN souligne le sujet des prédateurs supérieurs.

L'extension de la réserve en 2023 est le fait marquant de cette période de gestion, le CSRPN félicite le gestionnaire et tous les partenaires institutionnels et locaux pour cette réussite porteuse de belles perspectives pour le patrimoine naturel marin que le nouveau plan de gestion s'attachera à mettre en œuvre.

Le CSRPN émet un avis très favorable sur l'évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle des Sept-Îles.

FAVORABLE [X]
 FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
 DEFAVORABLE []

Fait le 27 novembre 2025

Signatures : Michel Bacle, Guillaume Gélinaud , membres permanents du CSRPN Bretagne